Code :129.

Consultation pour une prestation d'audit de certification d'un Système de Management Intégré QSE (ISO 9001v2015 – ISO 14001v2015 – ISO 45001v2018) du Centre Technique de l'Agriculture Biologique (pour un cycle de certification)

Cahier des Charges

Date de publication : **05 Juin 2023**

Article 1 : Présentation *du CTAB* :

Le Centre Technique de l'Agriculture Biologique (CTAB) a été créé dans le cadre de la loi n°96-04 du 19 janvier 1996, relative aux centres techniques dans le secteur agricole et l'arrêté du Ministère de l'Agriculture du 2 octobre 1999, relatif à la création du CTAB et l'approbation de son statut.

Le CTAB est situé à Chott Mariem, 4042 Sousse Tunisie, son effectif est de **22 personnes.** L'organisation du Centre Technique de l'Agriculture Biologique est décrite dans un organigramme détaillé (voir Annexe 2) et dans les fiches de fonction décrivant les responsabilités et les autorités du personnel du Centre.

En juin 2012 et dans le cadre de son projet de mise en place et de certification d'un Système de Management Intégré QSE, le CTAB a décidé de lancer une consultation auprès des organismes de certification opérant en Tunisie. Il a réussi par la suite à obtenir la certification QSE le 28 février 2013 après un audit initial dans ces deux phases Etape 1 et Etape 2 et à maintenir ce certificat après les deux audits de suivi annuel par l'organisme de certification choisi. Il est maintenant dans son troisième cycle de certification après la réussite du renouvèlement le 01 Octobre 2020.

Article 2 : *Les missions spécifiques* :

- Proposer, aux établissements d'enseignement et de la recherche, des thèmes de recherche spécifiques à l'agriculture biologique.
- Etablir les cartes délimitant les régions les plus favorables à l'agriculture biologique.
- Œuvrer au développement des techniques spécifiques à la production de la matière organique, à l'élevage des insectes utilisés dans la lutte biologique et aux équipements spécifiques à la transformation.
- Adapter les innovations techniques spécifiques à l'agriculture biologique dans le but de généraliser leur utilisation.
- Participer à la préservation des espèces et les patrimoines génétiques végétaux et animaux connus pour leur parfaite adaptation aux conditions climatiques et naturelles des différentes régions.
- Participer à la réalisation d'expériences en vue de l'homologation et de l'enregistrement des divers intrants biologiques (fertilisants, pesticides, etc.) et la mise à jour de la liste des intrants autorisés en agriculture biologique.
- Effectuer des expériences concernant les différents modes de cultures rentrant dans les systèmes d'assolements.
- Mettre au point des techniques appropriées économiquement concernant la production biologique animale spécifique aux races adaptées, à la gestion de stabulations, à l'alimentation, à la santé animale, à la conduite des élevages et au recyclage des sous-produits agricoles.
- Publier les revues périodiques et la documentation nécessaire, y compris l'audiovisuel, concernant les résultats des recherches appliqués et de cycles de formation et de recyclage.

Article 3 : *Les Activités du CTAB* :

❑ Formation et recyclage

Le CTAB organise des sessions de formation sur les différentes techniques de l'agriculture biologique, au profit des techniciens et ingénieurs appartenant aux différents organismes et

établissements agricoles. Il participe aussi à la formation des jeunes promoteurs dans le secteur de l'agriculture biologique et l'encadrement des étudiants appartenant aux différentes institutions de l'enseignement supérieur agricole et des établissements universitaires.

❑ **Séminaires et ateliers**

Le CTAB organise et anime des séminaires locaux régionaux et nationaux, des journées d'information et des manifestations nationales et internationales dans le cadre d'un programme de formation sur l'agriculture biologique.

❑ **Adaptation des acquis de la recherche**

En vue d'adapter les résultats de la recherche aux niveaux local et régional, le CTAB réalise en collaboration avec les institutions de la recherche et de l'enseignement supérieur agricoles des parcelles chez les agriculteurs biologiques et les stations expérimentales des divers organismes agricoles.

❑ **Expérimentations à la station du CTAB**

Le CTAB entreprend annuellement à sa station expérimentale des essais relatifs aux diverses techniques de l'agriculture biologique.

❑ **Les documentations techniques :**

Le CTAB diffuse des documents techniques (dépliants, brochures, fiches etc.) relatifs aux divers aspects de l'agriculture biologique.

❑ **Coopération internationale**

La coopération internationale consiste à échanger les informations, les publications, la formation, les résultats de recherche et les expertises relatifs à l'agriculture biologique avec l'Institut Technique de l'Agriculture biologique (France), le Centre National de Ressources en Agriculture Biologique (France), l'Institut Agronomique Méditerranéen de Bari (Italie), Fédération Internationale des mouvements d'agriculture biologique (IFOAM), Société Internationale de la recherche en agriculture biologique (ISOFAR), ……

Article 4 : *Contenu de la commande, objet de la consultation* :

Dans le cadre de son projet stratégique de qualité, le CTAB a décidé de lancer une consultation auprès des organismes de certification opérant en Tunisie en vue de réaliser son audit tierce partie

de renouvellement selon les référentiels ISO 9001 version 2015, ISO 14001 version 2015 et ISO 45001 version 2018 (pour un cycle de certification).

Le CTAB souhaite aboutir au renouvellement de son certificat QSE pour toutes ses activités.

La présente consultation a donc pour objet les prestations suivantes :

− Audit de renouvellement comprenant la préparation de l'audit, l'opération audit ainsi que la rédaction du rapport d'audit et le suivi jusqu'à l'obtention du certificat.

− Deux audits de maintien aux dates n+1 et n+2

Article 5 : *remise de l'offre* :

Les organismes de certification intéressés par cette mission peuvent se rapprocher auprès du Centre Technique de l'agriculture Biologique – BP : 54, 4042 Chott Meriem – Sousse – Tunisie pour retirer le cahier des charges gratuitement ou le télécharger directement du site web (www.ctab.nat.tn)

Les documents administratifs, l'offre technique et l'offre financière doivent parvenir sous double plis fermés anonyme portant la mention « ne pas ouvrir – Consultation N° … » à l'attention de Monsieur le Directeur Général du centre Technique de l'Agriculture Biologique, et ce par voie postale ou par rapide poste ou remise directement au bureau d'ordre du CTAB par porteur contre récépissé de dépôt. La date limite de la réception des offres est fixée au **29 Juin 2023**. Le cachet de bureau d'ordre du CTAB faisant foi.

Article 6 : *Délai d'exécution* :

Le délai d'exécution est fixé à partir du jour suivant (J+1) la fin de certificat en cours (30 Septembre 2023).

Article 7 : Documents *attendus* :

L'enveloppe extérieure ne doit porter aucune indication de l'identité d l'organisme de certification et doit porter la mention **« Ne pas ouvrir- Consultation N°XX»** et doit contenir :

1/ les pièces suivantes :

- Une attestation de solde de la CNSS « quittance rouge » en cours de validité.
- Une déclaration sur l'honneur d'absence d'incompatibilité.
- Une copie du RNE (validité 3 mois)

- Le présent cahier des charges signé, coté, paraphé, daté et cacheté (toutes les pages).

2/ Une enveloppe contenant l'offre technique (plis A) :

- Une proposition décrivant les différentes phases, leurs contenus et le cadre méthodologique planifié.
- Les CV des auditeurs pressentis : avec les justificatifs.
- Les auditeurs devront être des personnes qualifiées (IRCA ou organisme équivalent), on demande les certifications de qualification en cours de validité pour les trois normes QSE.
- Liste des entreprises certifiées QSE par l'organisme de certification.
- Certificats d'accréditation en cours de validité pour les trois normes.

L'organisme sera éliminé dans le cas d'absence d'un point mentionné dans l'offre technique.

3/ Une enveloppe contenant l'offre financière (plis B) :

• Le bordereau des prix en **annexe 1** (nombre de jours et prix TTC)

Article 8 : *Ouverture des plis :*

L'ouverture des plis se fera en une seule séance. La commission de sélection (CS) du CTAB se réunit dans un premier temps pour ouvrir les enveloppes extérieures et les enveloppes contenant l'offre technique. La CS établira un classement des candidatures selon le barème de notation des qualifications techniques du tableau ci-dessous. Une liste restreinte des soumissionnaires ayant eu un score minimum de 80/100 sera établi. Dans un deuxième temps pour ouvrir les enveloppes contenant l'offre financière pour les soumissionnaires retenus techniquement.

Rubrique	Critères de sélection	Notation
Expérience, diplôme et qualifications des auditeurs pressentis	- Expérience générale et carrière professionnelle pertinente des auditeurs (1 points / année d'expérience)	10

	Diplôme universitaire (5 points pour Bac +5 ou équivalent)	15
	Qualification des Auditeurs en ISO 9001, ISO 14001, ISO 45001 (10 points pour chaque expert certifié)	30
Qualifications dans la réalisation des audits	Expérience dans la réalisation des audits en ISO 9001, ISO 14001, ISO 45001 (1 points par audit avec un plafond de 5 points pour chaque expert)	15
Carrière professionnelle pertinente pour la mission	Expérience dans la réalisation des audits dans des établissements similaires de même domaine (Agriculture + établissements publiques) (2.5 points par audit avec un plafond de 10 points pour chaque expert)	30
Total		100

Article 9: *Attribution de la consultation:*

L'administration attribuera la mission d'audit au candidat dont l'offre satisfait substantiellement aux conditions de la consultation et le moins disant, à condition qu'on ait également déterminé que le candidat est qualifié pour exécuter la mission de façon satisfaisante.

Article 10: *Validité des offres :*

Les candidats, du seul fait de la présentation de leur soumission, sont liés par leurs offres pour une période de cents vingt (120) jours à compter du jour suivant la date limite fixée pour la réception des offres; pendant cette période, ils ne peuvent quelle qu'en soit la raison revenir sur les prix et les conditions de leur offre.

Article 11: *Conditions et modalités de paiement:*

Le paiement du service fourni se fera par virement au compte courant du soumissionnaire conformément à la réglementation en vigueur dans un délai ne dépassant pas les 90 jours sur présentation:

- Des rapports et les documents (résultats finals de la mission).
- De la facture en Trois exemplaires comportant les numéros du compte courant et de la matricule fiscale du fournisseur.
- De l'original du bon de commande.

Article 12: *Délai d'audit:*

L'audit est fixé sur 3 années successives.

Ce délai commence à courir à compter du jour suivant la date de la notification de la convention approuvée.

Article 13: *Contacts:*

Pour plus d'information, votre contact est Mr. Salaheddine SOUGUIR, Responsable Qualité au sein du CTAB (Tel : 73327278).

Annexe 1 : bordereau des prix

AUDIT DE CERTIFICATION (N)

Descriptif	Homme/ jour	Coût en DT /TTC
Préparation de l'audit		
Audit		
Rapport		
TOTAL TTC		

AUDIT DE MAINTIEN (N+1)

Descriptif	Homme/ jour	Coût en DT /TTC
Préparation de l'audit		
Audit		
Rapport		
TOTAL TTC		

AUDIT DE MAINTIEN (N+2)

Descriptif	Homme/ jour	Coût en DT /TTC
Préparation de l'audit		
Audit		
Rapport		
TOTAL TTC		

	Homme/ jours	Coût en DT /TTC
Total sur les trois audits		

Ecrire le montant en toutes lettres :……..

République Tunisienne

Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche

Centre Technique de l'Agriculture Biologique

Annexe 2 :

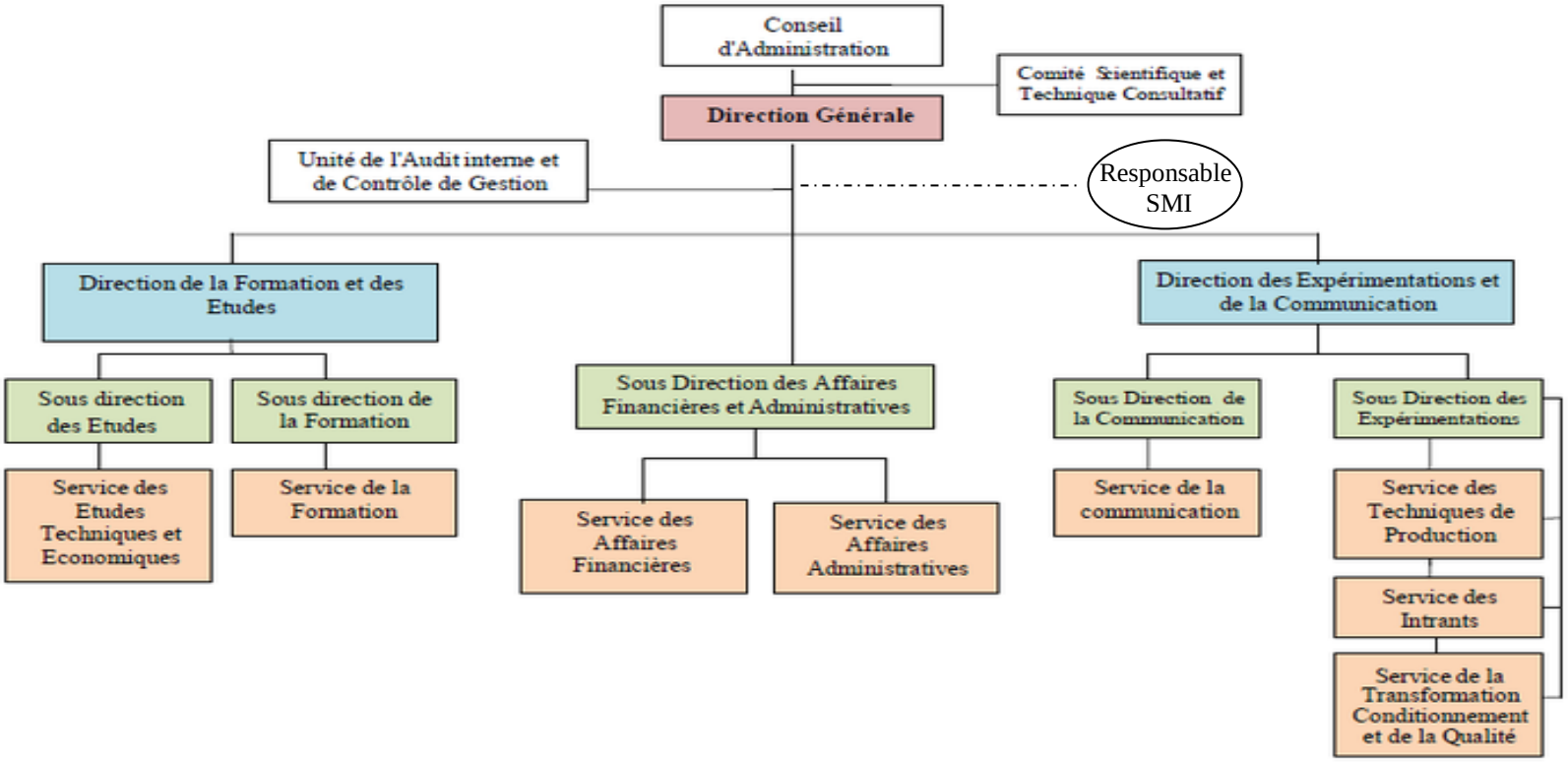

Adresse : B.P.54, 4042 Chott Mariem - Sousse - Tunisie
Tél : +216 73 32 72 78 - +216 73 32 72 79 ; **Fax** : +216 73 32 72 77
E-mail : contact@ctab.tn ; **Site web :** www.ctab.nat.tn